



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

PER et MER

L'Éducation citoyenne et au développement durable au niveau des instruments romands



Avant tout, un projet politique :

La Déclaration de 2003 (1)

« *L'École publique assume une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre à apprendre afin de devenir aptes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie. »*

- Missions d'instruction et de transmission culturelle
- Missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales
- Acquisition et développement de compétences et de capacités générales

[Déclaration](#) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003



Avant tout, un projet politique :

La Déclaration de 2003 (2)

Les valeurs :

- ...affirmant que la transmission des **valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique** ainsi que l'acquisition d'une formation de base constituent le socle de l'École publique obligatoire ; ...
- ...réaffirmant **les valeurs éducatives** que cette École a charge de promouvoir auprès des enfants et des jeunes que les familles lui confient ;...

L'École publique doit assumer le développement...

- ...**d'une culture scientifique** s'appuyant à la fois sur les sciences humaines et sociales et sur les sciences de la nature ; intégrant des capacités relevant de la démarche scientifique et développant la capacité à comprendre son environnement humain, social et politique, notamment à le situer dans la ligne de l'histoire ;...
- ...**de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social** ; impliquant l'acquisition des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu membre d'une collectivité et de citoyen ;

L'École publique promeut...

- ...e) du développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération ;...

[Déclaration](#) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003



Puis, une volonté de mise en œuvre : La Convention scolaire romande de 2007

Harmonisation des plans d'études

Art. 7 – Plan d'études romand

La CIIP édicte un plan d'études romand.

Art. 8 - Contenu du plan d'études romand

¹ Le plan d'études romand définit:

- a) les objectifs d'enseignement pour chaque degré et pour chaque cycle;
- b) les proportions respectives des domaines d'études par cycle et pour le degré secondaire I, en laissant à chaque canton une marge maximale d'appréciation à hauteur de 15% du temps total d'enseignement.

² Le plan d'études romand est évolutif. Il se fonde sur les standards de formation fixés à l'article 7 de l'Accord suisse.

Moyens d'enseignement et ressources didactiques

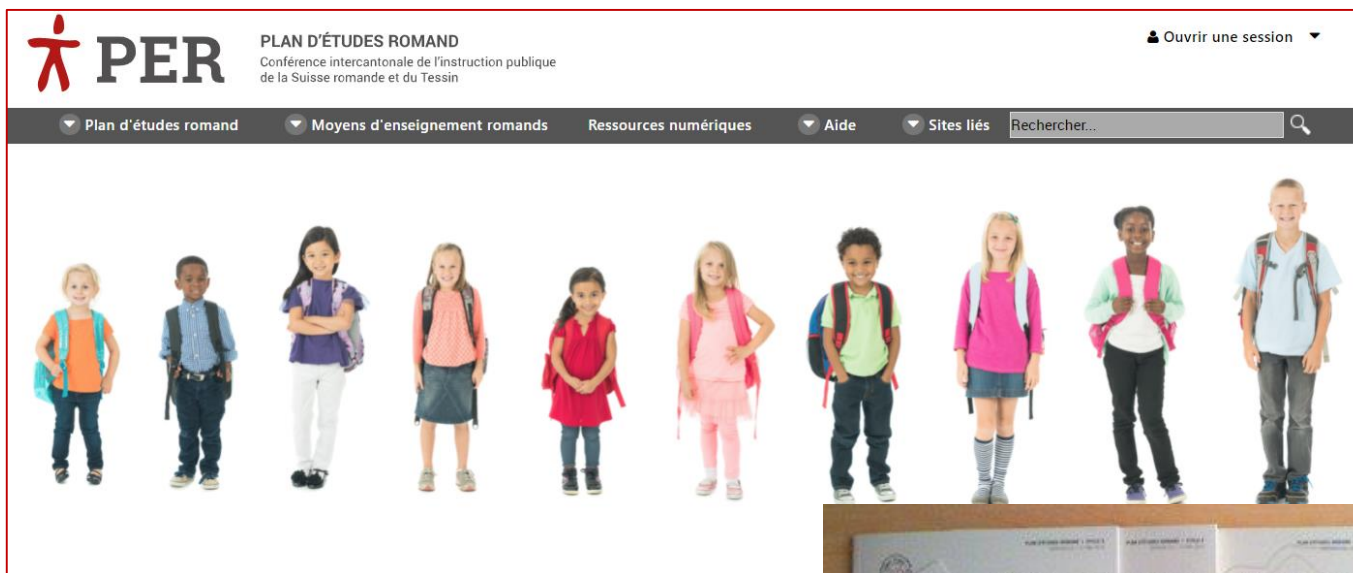
Art. 9 – MER et RN

¹ La CIIP assure la coordination des moyens d'enseignement et des ressources didactiques sur le territoire des cantons parties à la Convention.

² Elle réalise par ordre de priorité les actions suivantes:

- a) adopter et acquérir un ensemble unique de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle;
- b) adopter un choix de deux à trois ensembles de moyens pour l'enseignement d'une discipline dans un degré ou un cycle et les acquérir;
- c) définir une offre ouverte de moyens d'enseignement dûment sélectionnés et approuvés; l'approbation autorise l'usage du moyen dans les classes des cantons parties à la Convention;
- d) réaliser ou faire réaliser un moyen original.

PER : présentation générale



www.plandetudes.ch



PER : introduction dans les cantons

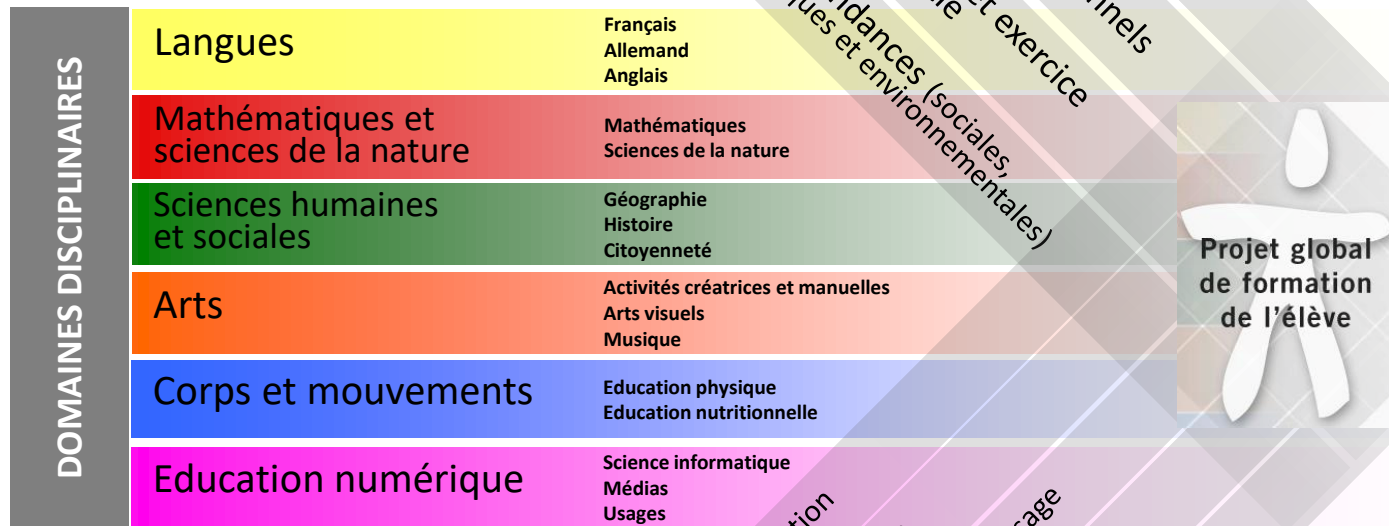
Années scolaires	Degré primaire Cycle 1 (1 – 4)		Degré primaire Cycle 2 (5 – 8)		Degré secondaire I Cycle 3 (9 – 11)	
2011-2012	1 – 2	BE JU NE FR GE	5	BE JU NE FR GE	9	BE JU NE FR VS GE
2012-2013	1 – 4	VD	5 – 8	VD	9 – 10 10	VD BE JU NE FR VS GE
	1 – 2	VS	5 – 6	VS		
	3	BE JU NE FR GE	6	BE JU NE FR GE		
2013-2014	3 – 4	VS	7	FR	11	BE JU NE FR VS GE VD
	4	BE JU NE FR GE	7 – 8	BE JU NE VS GE		
2014-2015			8	FR		

PER : introduction dans les écoles

- Référentiel de connaissances et de compétences
- Pas de prescription romande pour les modalités de mise en œuvre
- Pas d'uniformisation, mais des directives cantonales pour la mise en œuvre
- Offre de moyens d'enseignements romands (MER)
- Offre complémentaire



PER : structure



Projet global de formation :

- Sur 3 cycles : 1-4, 5-8, 9-11
- Avec 3 entrées :
 - des contenus disciplinaires
 - des contenus transversaux
 - et des aptitudes fondamentales

PER : déclinaison globale

- Des **Visées** valables pour toutes la scolarité
- Un réseau d'**Objectifs d'apprentissage** par axe et par cycle, avec des **Composantes**
- Des **Progressions d'apprentissage**... ou des **Apprentissages à favoriser**, par cycle ou demi-cycle
- Des **Indications pédagogiques** diverses
- Des **liens** avec d'autres domaines / disciplines

PER : Formation générale

4 thématiques

- Santé et bien-être
- Choix et projets personnels
- Vivre ensemble et exercice de la démocratie
- Interdépendances (sociales, économiques, environnementales)

Visées pour Formation générale – *rapport ...*

...à soi

Développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels

...aux autres

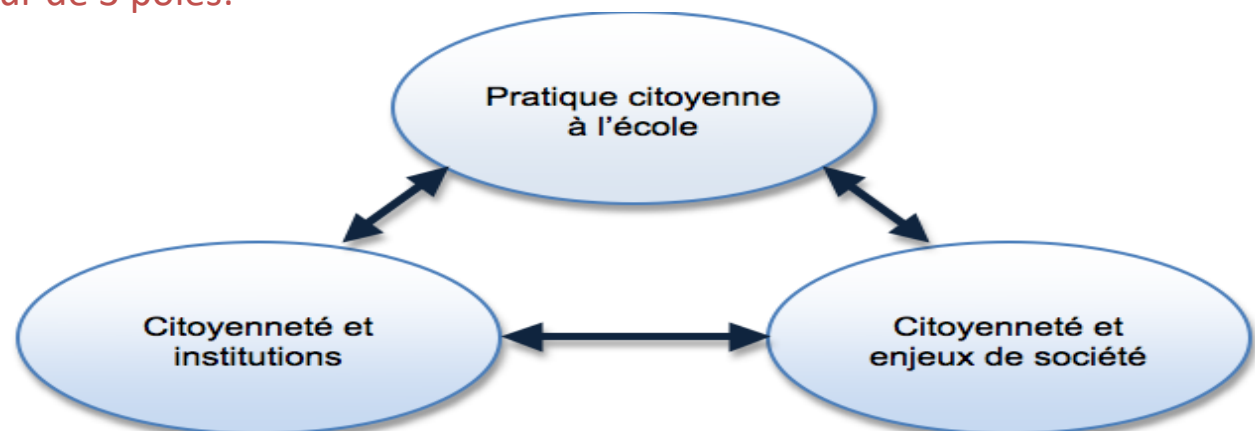
Prendre conscience des diverses communautés et développer une attitude d'ouverture aux autres et sa responsabilité citoyenne

...au monde

Prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable.

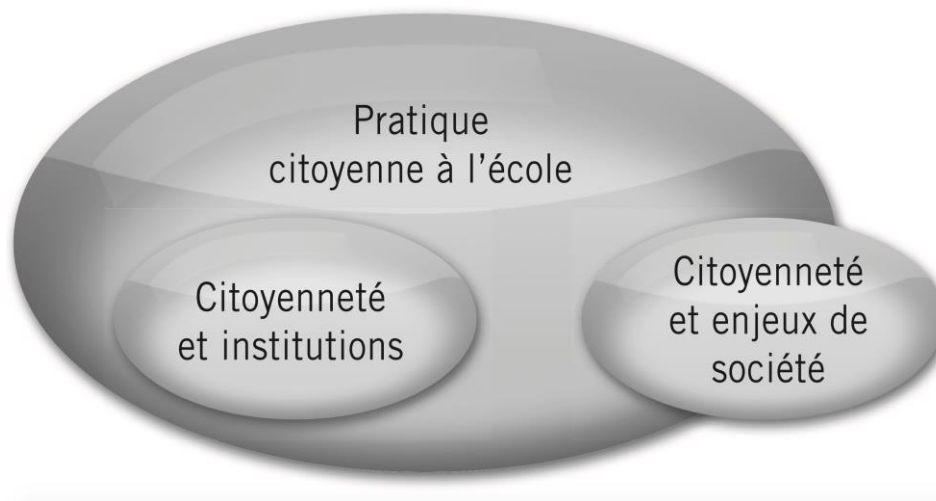
PER : les éducations à... qui teintent le projet

- Éducation en vue du développement durable (EDD)
 - finalité citoyenne et intellectuelle
 - teinte l'ensemble du projet de formation
 - oriente en particulier le choix de contenus
- Éducation à la Citoyenneté
 - préparer les élèves à participer activement à la vie démocratique
 - s'articule autour de 3 pôles:



PER : Éducation citoyenne au cycle 1

Place aux pratiques citoyennes (socialisation)



FG 14-15 : Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer

FG 16-17 : Reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement

Exemple : MER Histoire-Géographie-Sciences de la nature 1-2

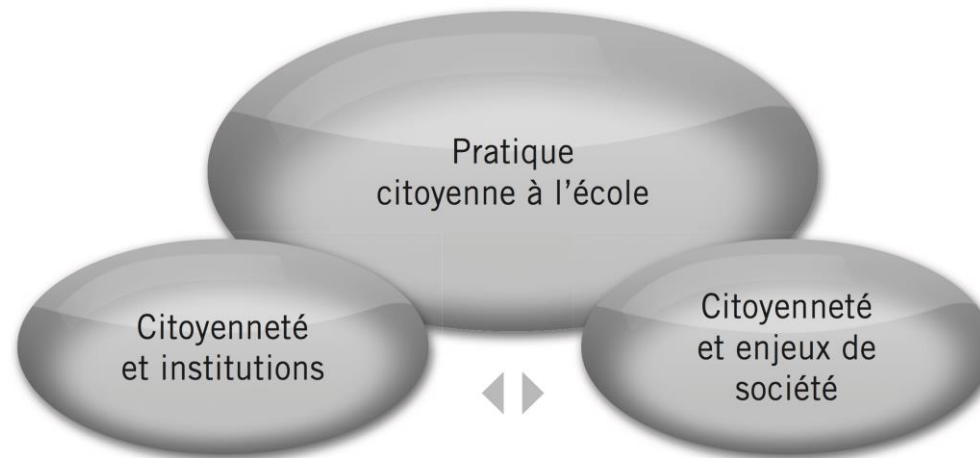
- *A chacun sa place dans la séquence La classe : "Quels sont les endroits qui appartiennent à la maîtresse ? aux élèves ? Quels sont les endroits que nous partageons ? Comment s'y comporte-t-on ? Comment faire pour respecter une zone privée ? Et pour une zone publique, est-ce pareil ? Pour quelles raisons ?"*
- *"L'école : la cour de récréation" consiste p.ex. à explorer les limites de la cour : "Jusqu'où va notre cour de récréation ? A-t-elle des limites ? Qu'est-ce qu'une limite ? À quoi servent les limites de notre cour de récréation ?"*

PER : Éducation citoyenne au cycle 2

Ouverture aux institutions locales et aux interdépendances

FG 24 — Assumer sa part de responsabilité dans la réalisation de projets collectifs...

FG 25 : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire



SHS 24 : Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale

FG 26-27 : Analyser des formes d'interdépendances entre le milieu et l'activité humaine

PER : Éducation citoyenne au cycle 2

Ouverture aux institutions locales et aux interdépendances

Exemples en SN - MER Odysséo 5-6 et 7-8

- Que produisons-nous comme déchets ?
- Où vont les eaux usées ? Quelle est la qualité de l'air que nous respirons ? Peut-on entreposer les déchets dans la nature ?

Exemples en SHS - Géographie 5^e et 7-8, Outils, démarches et références, Histoire 7-8

- Où construire des logements dans une commune ? Des services pour qui ? Pour quoi ?
- Organisation politique

M6 Pourquoi habiter là ?

Des débats pour savoir où construire des logements dans la commune

Ce sont les autorités politiques qui proposent un aménagement du territoire. Pour tout projet, elles discutent des avantages et des inconvénients des différentes propositions. Elles peuvent engager des experts pour analyser la situation. Les citoyens sont parfois consultés. Ils peuvent s'engager pour demander un vote sur les décisions qui ont été prises.

1. Beaucoup de monde cherche à habiter dans cette région.

2. Construction des logements au centre, car ils seront proches de l'école, de la bibliothèque et des lignes de bus.

3. Mais on continuera au centre ? Les habitants veulent garder ces anciens bâtiments. Ils aimeraient que l'endroit reste joli et accueillant.

4. De plus, le prix du terrain est très cher au centre. Les logements seront donc chers pour les habitants. Construction plutôt sur ce terrain au bord de la rivière.

5. Attention ! C'est une zone dangereuse. Il y a des risques d'inondation.

6. En plus, le riverain a des difficultés financières naturelles par le centre. Nous n'avons pas le droit d'y construire.

7. Ces terres sont utilisées pour cultiver du maïs et des pommes de terre. C'est important de les conserver.

8. Et dans la commune, il y a des projets de nouvelles constructions ? Cela peut durer.

16

Citoyenneté : l'organisation politique

Tous les habitants ont le droit de se réunir et de former une association pour viser un but particulier, défendre des idées. Il existe de nombreuses associations dans tous les domaines : sport, art, entraide, environnement, vie du quartier, etc.

Notre système de démocratie permet aux citoyennes et citoyens d'exercer leur pouvoir politique, ceci dès leur 18^e anniversaire.

... soit en votant

Lors de votations, les citoyennes et citoyens peuvent accepter ou refuser une décision prise par le pouvoir législatif (le droit de référendum) ou une proposition faite par le peuple (le droit d'initiative).

... soit en élisant

Lors d'élections, les citoyennes et citoyens élisent leurs représentants siégeant dans les différents conseils qui administreront soit une commune, soit un canton, soit la Confédération.



Un enfant a-t-il aussi des droits et des devoirs ?



Oui, il a des droits qui lui sont propres.

L'enfant a le **droit** d'être nourri, soigné, éduqué, protégé contre les mauvais traitements, de ne pas faire la guerre, de s'exprimer, etc.

Tous ces droits sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, créée en 1989.

L'enfant a le **devoir** de respecter les adultes et ses camarades, de respecter les règlements (comme le règlement d'école, les règles d'un jeu ou d'un sport) et les lois*.

1900 2000
Sièges modernes Époque contemporaine

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE - CONDITIONS DE TRAVAIL

Enfants

Aucun enfant ne peut dorénavant être admis au travail en fabrique, à moins d'être âgé de 9 ans révolus, et d'être muni d'un certificat de l'autorité ecclésiastique de son village, attestant son âge et un développement intellectuel suffisant. Il est interdit de faire travailler les ouvriers mineurs.

Juan Planelle i Rodriguez, La Housine, Espagne, 1882.

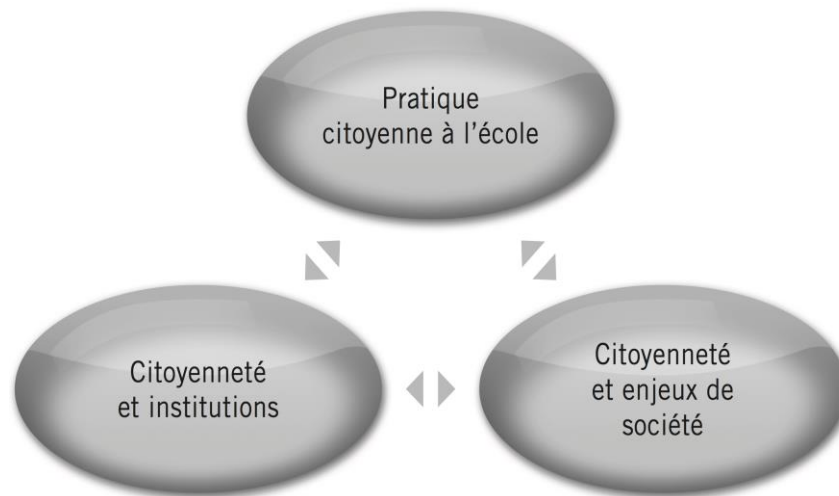
PER : Éducation citoyenne au cycle 3

Équilibre des trois pôles

FG 34 : Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable ...

FG 35 : Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social

SHS 34 : Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique



FG 36 : Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable

FG 37 : Analyser quelques conséquences, ici et ailleurs, d'un système économique mondialisé

Exemple : MER Histoire 10^e :

1848 : la naissance de la Suisse moderne

Mais aussi : *Système de votation, droits des femmes, construction européenne, identité nationale, le droit et institutions internationales*

APPRENTISSAGES VISÉS

EN ÉTUDIANT CE THÈME, TU APPRENDRAS À :

- identifier et analyser les principales étapes de la construction de la Suisse moderne ;
- identifier les caractéristiques du nouvel État fédéral ;
- expliquer le fonctionnement des institutions de la Suisse moderne ;
- identifier et expliquer les conséquences de la création de l'État fédéral selon différentes dimensions (sociales, culturelles, économiques).



MER... et ressources didactiques complémentaires

- Intégration de certains aspects dans des moyens d'enseignement
- Ressources principalement disponibles chez différents partenaires (OFSP, Radix, associations, etc.)
- Nécessité d'opérer une sélection pour une mise à disposition de **ressources numériques complémentaires** sur la plateforme du PER

→ Difficulté réside dans la mise en perspective de tous ces éléments

→ Difficulté réside dans le rendre-compte de l'acquisition de ces capacités

Quel accès ? Comment lier ? Est-ce que le numérique peut aider à créer des ponts ?



Travaux actuels

Analyse de la prise en charge des apprentissages transversaux dans les MER

- Déclinaison
- Analyse systémique
- Cohérence

Mise sur pied de Groupe de travail pour la sélection de ressources *adhoc*

- Profil des personnes variables
- Complémentarité aux MER

Intégration croissante dans les MER

- Nouveau moyens
- Moyens existants

Réseau durabilité romand

- État des lieux
- Analyse des besoins

Merci beaucoup de votre attention

Pour plus d'information :

Shanoor Kassam

Collaboratrice scientifique

Secrétariat général de la CIIP

shanoor.kassam@irdp.ch

www.ciip.ch et www.plandetudes.ch